

AGENDA COMMUNAL



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE

NOUVELLE MISE EN PAGE DE VOTRE AGENDA COMMUNAL

Collecte
des déchets

Sac compostable
et nouveau
sac bleu.

Mai-juin 2021



www.villers-la-ville.be | Suivez-nous aussi sur  @1495VillerslaVille

Revue bimestrielle | Editeur responsable : Julie Charles

 Villers-la-Ville

AGENDA COMMUNAL

LE BULLETIN OFFICIEL DE LA
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE

Mai-juin 2021

SOMMAIRE

Brèves	2
Environnement	3-5
Mobilité	6-7
Énergie	8-9
Poilitique	10
Jeunesse	10-11
Groupe d'action locale	11
Police	12-13
Santé	13
Associations	14
Sport	14
Commerçants & indépendants	15
Emploi	15
Enseignement	16

BRÈVES

Découvrez notre nouvelle mise en page

Pour une meilleure communication, nous avons adapté le visuel de votre agenda communal. Nous espérons que cette nouvelle version vous plaira et vous souhaitons une bonne lecture.

N'oubliez pas la Kids-ID

LA CARTE KIDS-ID EST OBLIGATOIRE DÈS QUE VOUS QUITTEZ LA BELGIQUE. VOUS DEVEZ EN FAIRE VOUS-MÊME LA DEMANDE POUR VOS ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS AU SERVICE POPULATION DE VOTRE COMMUNE.

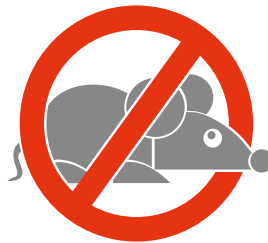
Avec cette carte, vos enfants peuvent également voyager dans l'Union Européenne et dans certains autres pays (plus d'infos via www.diplomatie.belgium.be/fr). Dans ce cas, l'enfant doit également être accompagné d'un parent ou d'un tuteur.



Le délai pour l'obtention de cette carte est de 3 semaines. Demandez-la donc à temps auprès de votre commune. La procédure rapide d'obtention de la Kids-ID coûte nettement plus cher que le prix de base qui est de 6,60€.

Uniquement sur prise de rendez-vous au **071/87.03.58-59-95-96**.

Campagne de dératisation



La commune organise une campagne de dératisation du 17 au 20 mai inclus. Celle-ci aura pour but de traiter gratuitement sur simple demande tous les biens communaux ainsi que les maisons privées.

Intéressés ? Contactez notre service travaux par téléphone au **071/87.03.69-81-88** ou par mail : florence.vandertaelen@villers-la-ville.be -

christel.baudelet@villers-la-ville.be

Réglementation relative à l'utilisation des détecteurs de métaux

Depuis le 31 janvier 2019, l'activité de détection impliquant la modification du sol ou le prélèvement d'objets est réglementée et subordonnée à une demande d'autorisation préalable moyennant le respect de certaines conditions. Le prélèvement d'objets archéologiques dans le sol est quant à lui interdit.

Ces autorisations sont délivrées par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), via un formulaire en ligne (<http://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-autorisation-pour-utiliser-un-detecteur-metaux>).

Pour en savoir plus, retrouvez le code wallon du Patrimoine et ses arrêtés d'application mais également le guide des bonnes pratiques du détectoriste ainsi qu'une foire aux questions sur l'adresse www.awap.be/archeologie.

Infos : valerie.damanet@villers-la-ville.be .

Suivez-nous aussi sur
Facebook @1495VillerslaVille

www.villers-la-ville.be
villers-la-ville@skynet.be

Date limite de réception des
informations pour la prochaine
parution : jeudi 27 mai 2021



Ce produit est issu de forêts
gérées durablement et de
sources contrôlées
www.pefc.org

ENVIRONNEMENT

Collecte de vos déchets organiques à partir du 1^{er} mai 2021

inbw **NOUVEAU!**

AU-DELÀ DU COMPOSTAGE À DOMICILE - QUI RESTE TOUJOURS À PRIVILÉGIER - À PARTIR DU MOIS DE MAI, UNE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS ORGANIQUES SERA ORGANISÉE EN PORTE-À-PORTE DANS VOTRE COMMUNE, LE MÊME JOUR QUE CELLE DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS.

Vous pourrez y déposer vos déchets de cuisine, petits déchets de jardin et quelques autres matières organiques (voir les déchets acceptés ci-après), contenus dans un sac compostable prévu à cet effet.

Vos déchets organiques collectés sélectivement pourront ainsi être traités par biométhanisation et transformés en énergie verte (gaz, électricité et chaleur) et en amendement de sol (compost), à la condition toutefois qu'ils ne soient pas contaminés par d'autres déchets. Ce sera tout bénéfique pour l'environnement !

Le sac compostable réglementaire

Vous pourrez acheter les sacs compostables, d'un volume de 25 litres, au prix de 5€ le rouleau de 10 sacs, dans la plupart des commerces proposant déjà les sacs réglementaires pour vos déchets résiduels. **Seuls les sacs réglementaires avec le logo « in BW » sont autorisés.**



Attention ! Le sac compostable **ne peut pas** être placé dans un contenant rigide lors de la collecte.

Les jours de collecte

Vos déchets organiques et résiduels seront collectés :

I Pour la zone 1 : **Marbisoux, Marbais et Sart-Dames-Avelines : tous les mardis**

I Pour la zone 2 : **Mellery, Tilly, Villers-la-Ville, Basse-Heuval, Haute-Heuval et Rigenée : tous les jeudis**
 ⓘ (les collectes des jeudis 13 mai et 11 novembre 2021 sont respectivement avancées aux mardis 11 mai et 9 novembre 2021)

Nous vous invitons à consulter votre calendrier 2021 des collectes pour plus d'informations et pour connaître les dates des différentes collectes. Ce calendrier est également consultable sur le site internet www.inbw.be/calendrier

Remarque : même si les sacs de déchets résiduels et organiques sont collectés par le même camion ou par une camionnette, rassurez-vous, ils seront bien séparés in fine pour être traités.

Comment bien trier vos déchets organiques ?

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin et d'autres déchets tels que les mouchoirs en papier ou les essuie-tout.

DÉCHETS DE CUISINE	PETITS DÉCHETS DE JARDIN	AUTRES DÉCHETS
<ul style="list-style-type: none"> • Restes de repas • Épluchures • Aliments périmés déballés • Filtres, marcs de café, sachet de thé • Coquilles d'œufs, de noix, de moules, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Fleurs fanées • Herbes • Petits déchets végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mouchoirs en papier • Serviettes et nappes en papier • Essuie-tout • Litières végétales biodégradables

LES ERREURS À NE PAS FAIRE : ATTENTION AUX INTRUS !

<ul style="list-style-type: none"> • Langes • Serviettes hygiéniques, tampons périodiques • Ouate, lingettes, cotons-tiges (sauf si tige en bois) • Cheveux, poils • Litières minérales non-biodégradables 	<ul style="list-style-type: none"> • Textiles • Sacs d'aspirateur • Sacs et films en plastique • Barquettes et ravieres en plastique • Pots de fleurs • Piles • ...
---	--

ET N'OUBLIEZ PAS LES COLLECTES SÉLECTIVES : P/C, PMC, VERRE ET LE RECYPARC.

Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Si vous avez un doute sur un déchet, mieux vaut donc le jeter dans les déchets résiduels !

Les bons gestes :

- | Retirez les emballages avant de jeter vos aliments périmés. Barquette et ravier en plastique sont des erreurs de tri !
- | Pas de litière minérale non biodégradable. Seules les végétales (à base de bois) sont acceptées.
- | **PAS DE LANGE, NI DE SAC EN PLASTIQUE !**

Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire. Découvrez comment adopter les bons réflexes avant, pendant et après vos achats dans la brochure éditée par la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets, consultable sur le site internet www.copidec.be.

Comment conserver vos sacs compostables ?

- | Conservez-les dans un endroit sec et frais (maximum 12 mois)
- | Evitez de les mettre en contact avec le sol
- | Evitez d'y verser des déchets de cuisine liquides ou trop chauds.
- | Limitez la durée de remplissage à 2 semaines
- | Eventuellement, emballez vos déchets dans du papier journal ou dans un sac à pain et/ou placez une feuille de papier journal dans le fond du sac pour absorber l'humidité des déchets
- | Utilisez un support adapté pour aérer et augmenter la longévité de votre sac (conseil : utilisez un seau que vous verserez ensuite dans le sac réglementaire pour le jour de la collecte).

Des questions ?

Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au **0800 49 057**, valmat@inbw.be ou consultez la Foire aux questions (FAQ) sur www.inbw.be.

Le nouveau sac bleu arrive à grands pas !

À PARTIR DU 1^{er} JUILLET, IN BW INTRODUIRA LE NOUVEAU SAC BLEU DANS VOTRE COMMUNE. ET C'EST UNE BONNE NOUVELLE CAR PRESQUE TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE POURRONT DÈS LORS ÊTRE TRIÉS AVEC LES PMC. CELA ENTRAÎNERA UNE FORTE BAISSÉ DES DÉCHETS RÉSIDUELS ET UNE INTENSIFICATION DU RECYCLAGE.

Presque tous les emballages en plastique à partir de juillet.

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons sont autorisés dans le sac PMC. Dès juillet, presque tous les emballages en plastique ménagers seront acceptés dans le nouveau sac bleu. Pensez par exemple aux pots de yaourt, aux ravieres de beurre, ou encore aux sacs et films en plastique. Globalement, cela représente un potentiel de plus de 8 kilos/hab. an. Une bonne chose pour l'environnement.

Les anciens sacs restent valables.

Ne vous en faites pas si vous avez encore un rouleau de sacs PMC chez vous. Les anciens sacs restent valables indéfiniment. À partir de juillet, vous pourrez donc les proposer à la collecte, avec les nouveaux emballages en plastique autorisés. Les nouveaux sacs seront vendus au même prix, dans les mêmes points de vente : votre supermarché, votre magasin de proximité, etc. Le calendrier de collecte reste également inchangé. Vous pourrez donc sortir le nouveau sac bleu le même jour qu'avant et trier plus avec le même confort.

Attention : pas partout en même temps.

Le nouveau sac bleu est introduit progressivement dans tout le pays, en fonction de la capacité des centres de tri à accueillir ces nouvelles fractions. Avec l'achèvement des travaux d'aménagement du centre de tri « Valtris » à Couillet prévu pour ce mois de juin, notre tour est enfin arrivé ! D'ici là, merci de continuer à respecter les règles en vigueur actuellement afin de ne pas perturber le tri et le recyclage.

Plus d'informations ?

Vous recevrez bientôt un prospectus détaillé avec toutes les informations dans votre boîte aux lettres. Tenez aussi le site www.inbw.be à l'œil et suivez-nous sur Facebook !



Tout savoir sur le compostage

Une formation à l'art du compostage sera proposée le **dimanche 27 juin de 10h à 15h** en deux parties :

- | Une partie théorique avec présentation des techniques ;
- | Une partie pratique, sur site, avec démonstration d'une ou deux techniques et gestes de base

Le lieu reste encore à confirmer et sera communiqué dès que possible. Les participants sont invités à ramener leur pique-nique (principe de l'auberge espagnole) pour partager un moment de convivialité sur le temps de midi .

La formation, donnée par des guides-composteurs formés grâce à l'Administration communale de Villers-la-Ville, est gratuite mais il faut s'inscrire préalablement auprès de cadevasbl@gmail.com .

Le nombre de participants dépendra des mesures sanitaires en vigueur.



Concours façades fleuries

VOUS ÊTES NOMBREUX À PARTICIPER CHAQUE ANNÉE À L'EMBELLEMENT DE NOTRE JOLIE COMMUNE GRÂCE À VOS MAGNIFIQUES FAÇADES.

Pour le plaisir des yeux, l'Echevine de l'Environnement, Julie Charles et le Collège communal vous proposent une nouvelle édition du concours local « **Façades fleuries 2021** »

Ouvert à tous, il se décline en **trois catégories** :

1. « Façades & balcons »
2. « Jardinets »
3. « Commerçants »

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à remplir le talon ci-joint et le renvoyer à l'Administration communale avant le 1^{er} août ou directement via le lien www.villers-la-ville.be/facadesfleuries.



Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse : Village :

S'inscrit au concours dans la (ou les) catégorie(s) suivantes :

« Façades & balcons » « Jardinets » « Commerçants »

A pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité
(disponible sur le site internet ou l'adresse e-mail ci-dessous).

Date : Signature :

Talon à renvoyer au service travaux : F. VAN DER TAELEN – rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville
ou par e-mail : florence.vandertaelen@villers-la-ville.be

MOBILITÉ

Avis d'enquête publique

Actualisation du plan communal de mobilité

LE COLLÈGE COMMUNAL INVITE LA POPULATION À PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ DE VILLERS-LA-VILLE QUI SE DÉROULERA DU 03 MAI 2021 AU 16 JUIN 2021.

Une **PRÉSENTATION PUBLIQUE** du dossier aura lieu le 18 mai 2021 à 20h00 par visioconférence. Les personnes qui souhaitent y participer sont priées de s'inscrire par mail à l'adresse suivante : **valerie.damanet@villers-la-ville.be** Un lien permettant de rejoindre la réunion de présentation publique sera envoyé en temps voulu.

Toute personne intéressée peut, pendant l'enquête :

- | consulter le dossier auprès du service Urbanisme de l'Administration Communale, rue de Marbais, 37 et obtenir auprès de ce service des explications techniques ;
- | exprimer auprès de ce service ses observations et suggestions orales ;
- | adresser ses observations et suggestions écrites au Collège Communal, rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville, pour le 16 juin 2021 au plus tard, soit par courrier daté et signé, soit par email daté et signé à l'adresse suivante : **valerie.damanet@villers-la-ville.be**.

Le Plan Communal de Mobilité est un outil de planification de la mobilité à l'échelle d'une commune qui se base sur la concertation des acteurs locaux (citoyens, commerçants, etc.) et sur la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements (personnes à mobilité réduite, piétons, deux roues, transports collectifs, transports individuels, etc.).

Il a été élaboré en trois phases par le bureau d'études Trajec :

- | Diagnostic de la situation existante ;
- | Définition des objectifs ;
- | Etablissement de propositions concrètes visant à améliorer la mobilité.

Le dossier est consultable au service Urbanisme du lundi au vendredi de 9h à 12 h, les vendredis 28 mai et 04 juin 2021, de 18h à 20h, uniquement sur rendez-vous (**071/87.03.67**), ainsi que sur le site Internet (**www.villers-la-ville.be**).

Nouveau tronçon pour la mobilité douce à Chassart

APRÈS L'INSTALLATION DE PLUS DE 180 NOUVEAUX PANNEAUX VISANT À AMÉLIORER LA MOBILITÉ ENTRE NOS VILLAGES, C'EST UN NOUVEAU CHEMIN QUI VIENT D'ÊTRE MIS À LA DISPOSITION DE TOUS !

Tronçon du chemin n°16, nommé « *le chemin de la truie qui fuit* », il a été entièrement dégagé car couvert de végétation depuis plus de dix ans. Le tronçon est situé à gauche de la rue de Chassart en allant vers Les Bons Villers. Il s'étend sur près de 500 mètres et offre un agréable raccourci sur le haut du site du Colruyt, une zone prisée des marcheurs et vététistes.

Les ouvriers communaux ont réalisé les élagages tout en gardant de la végétation pour la biodiversité. Le Collège communal les remercie pour ce travail effectué à la veille des beaux jours. Le sentier présente une largeur de plus de 2 mètres. Le fond est en terre, légèrement enfoncé entre les champs voisins, sa traversée est pratique et bucolique.

Un itinéraire de balade passant par ce sentier est disponible via le lien : **Parcours marche - Villers-la-Ville: Par le chemin de la truie qui fuit - Villers-la-ville (cirkwi.com)**



Parkings, trottoirs et rénovations récemment mis en place

Nos ouvriers communaux ont récemment terminé l'aménagement de 17 nouvelles places de parking à l'arrière de l'église de Mellery.

Ce stationnement supplémentaire ravira paroissiens et riverains et permettra une meilleure gestion du trafic lors des festivités.

Les chantiers de réaménagement des trottoirs d'une partie de la rue Catalogne et de la rue Gare sont eux aussi clôturés alors que celui de la rue de Villers est en cours de finition.

A noter que nos ouvriers ont complètement rénové également un local dans l'église de Mellery. Il sera mis à disposition de la paroisse comme nouvel endroit de réunion.



Formations cyclistes et piétonnes dans nos écoles

LE DÉPUTÉ-BOURGMESTRÉ, EMMANUEL BURTON EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉCHEVINE EN CHARGE DE LA MOBILITÉ, JULIE CHARLES, EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE-MOBILITÉ INFRASTRUCTURE ONT MIS SUR PIED UNE FORMATION « SÉCURITÉ ROUTIÈRE/PIÉTONNE ET VÉLO » DANS NOS ÉCOLES COMMUNALES. CETTE ANIMATION EST ORGANISÉE PAR L'ASBL APPER !

Ces formations se déroulent tout au long des mois d'avril et de mai dans nos trois écoles communales. Elles s'adressent aux 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} primaires. Il s'agit donc de plus de 10 journées qui sont proposées.



Les premières séances s'étaient déroulées, en novembre 2020, à l'école de Marbais et à l'école de Tilly. Vu l'évolution de la crise sanitaire, les animations ont dû être interrompues.

Le programme pour cette reprise reste le même. Les enfants reçoivent une formation à la sécurité piétonne en matinée. Après la partie théorique en classe, ils repèrent les dangers de la route dans le village. L'après-midi, une formation vélo-trottinette est prévue dans l'enceinte des écoles ainsi qu'un retour sur les observations faites dans le village.

Au terme de cette journée, les enfants auront appris tout en s'amusant. Ils pourront se déplacer plus en sécurité à pied et en vélo.



ÉNERGIE

Approbation du Plan d'Action pour le Climat

NOTRE COMMUNE A ADHÉRÉ IL Y A UN PEU PLUS DE DEUX ANS À LA « CONVENTION DES MAIRES » ET S'EST DONC ENGAGÉE À ÉLABORER UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC).



L'objectif est de diminuer les émissions de gaz à effets de serre dans l'entité de 40% (par rapport aux chiffres de 2006) d'ici 2030 et de parvenir à une neutralité carbone pour 2050.

Approuvé et présenté par la Conseillère en Energie de l'Administration communale Delphine Robinet ainsi que par l'Echevin en charge Marc Druetz lors

du dernier Conseil communal du 17 mars, le PAEDC est disponible en intégralité sur le site web de la commune (www.villers-la-ville.be/paedc).

L'inventaire effectué sur base des différentes données a mis en lumière que les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie à Villers-la-Ville étaient le logement et le transport. L'agriculture, elle, ne représente que 3% de la consommation d'énergie finale sur notre territoire.

Pour y remédier, plusieurs moyens d'action ont été étudiés. Parmi ceux-ci, voici quelques exemples :

- | Sensibilisation des citoyens via les supports de communication ;
- | Organisation d'achats groupés ;

- | Informations sur les primes disponibles ;
- | Organisation de jeux-concours pour inciter les citoyens à diminuer leur consommation ;
- | Primes communales pour la réalisation d'audits ;
- | Révision des bâtiments publics ;
- | Remplacement de l'éclairage public par du LED ;
- | Création d'un parking destiné au covoiturage ;
- | Mise en circulation de voitures partagées ;
- | Verdissement de la flotte communale ;
- | Installation de racks vélo ;
- | Organisation du Salon du véhicule électrique et hybride ;
- | Bourses aux vélos ;
- | Aménagements pour la mobilité douce ;
- | Analyses gratuites de la consommation d'énergie pour les agriculteurs ;
- | Organisation de foires ;
- | Mise en réseau des producteurs ;
- | Valorisation des matières premières agricoles.

Pour parvenir aux objectifs fixés et tenir les promesses énergétiques formulées, 134 millions d'euros devront être investis par les citoyens villersois, l'Administration communale mais aussi les entreprises et les agriculteurs. Le gain annuel de cette mise en œuvre du plan est estimé à 10,4 millions d'euros par an.

L'éclairage public de Villers-la-Ville passe au LED

POUR 2030, 2.061 LUMINAIRES AU SODIUM SERONT CONVERTIS EN LED SUR LE TERRITOIRE DE VILLERS-LA-VILLE. AU TOTAL, CE SONT PRÈS D'UN MILLION D'EUROS D'INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES QUI SERONT CONSENTIS PAR LA COMMUNE EN DIX ANS.

D'ici fin 2021, 7% des luminaires de notre commune seront équipés de cette technologie grâce à deux phases de travaux. Ces travaux font suite à l'Arrêté du Gouvernement Wallon selon lequel l'ensemble du parc d'éclairage wallon va être remplacé par des sources moins énergivores et technologiquement plus efficaces.

Les travaux de remplacement s'étalonneront donc sur dix ans à compter d'une phase par an (sauf en 2021 où deux phases sont prévues). Les luminaires du village de Sart-Dames-Avelines sont d'ores et déjà

tous remplacés alors que le prochain village concerné sera Marbais.

Le plan d'action pour la conversion au LED a été étudié par ORES sur base des réalités technologiques et communales et débouche sur deux priorités :

- | le remplacement des lampes de type sodium basse pression qui vont être remplacées dans les cinq premières années au vu de leur obsolescence ;
- | la conversion des lampes les plus énergivores, à partir de 2020, pour concrétiser au plus vite le potentiel d'économie d'énergie.





L'astuce énergétique

UN SÈCHE-LINGE ÉLECTRIQUE CONSOMME ÉNORMÉMENT D'ÉLECTRICITÉ. ON L'ESTIME ENTRE 350 ET 500 KWH/AN EN MOYENNE POUR UN MÉNAGE.

Il représente à lui seul 10 à 15% de la consommation électrique totale d'un ménage (qui ne se chauffe pas à l'électricité). Et environ 30% de la consommation de tous les électroménagers ! Annuellement, son utilisation coûte de l'ordre de 100 €/an en électricité !

Comment diminuer cette consommation ?

En choisissant un **appareil économe en énergie**. Il existe actuellement des sèche-linges à condensation avec pompe à chaleur qui diminuent de 2 voire 3 la consommation électrique de l'appareil.

Ces appareils sont plus chers à l'achat mais deviennent plus économes après 3-4 ans seulement ! L'étiquette énergétique de l'appareil mentionne la quantité d'énergie consommée par an (sur base de 160 utilisations par an).

Si cette étiquette n'est plus disponible, les informations peuvent être retrouvées sur le mode d'emploi. De façon éthique, on regarde, avant d'en acheter un nouveau, si l'appareil est réparable. On peut également favoriser l'achat en seconde main !



En faisant **sécher le linge naturellement**, à l'extérieur ou à l'intérieur, le plus souvent possible. Si le séchage se fait à l'intérieur, veillez toutefois à bien aérer pour évacuer l'humidité qui se sera évaporée du linge ;

En **essorant le linge au maximum** on diminue la consommation du sèche-linge sans augmenter proportionnellement celle du lave-linge ! Un principe à retenir est que, dans une habitation, l'énergie thermique coûte toujours plus cher (en termes de kWh) que l'énergie électrique !

En **nettoyant les filtres** avant chaque utilisation afin de ne pas entraver l'évaporation de l'eau. On n'oublie pas, pour les appareils à condensation, le filtre du condenseur !

En choisissant **le bon programme** ! Un séchage « prêt à ranger » sera plus énergivore qu'un séchage « prêt à repasser »

On **adapte l'heure à laquelle il tourne**. Si on a des panneaux photovoltaïques, on lance la machine quand leur production est maximale (souvent entre 12 et 16h). En simple horaire, on favorise la journée, période pendant laquelle la production électrique est abondante et où il n'y a pas de pics de consommation. Avec un compteur bi-horaire, il est économiquement plus intéressant de faire tourner l'appareil entre 22 h et 7 h et le week-end. Énergétiquement parlant, il est préférable de le faire fonctionner en journée.



ORES



Ores procédera de manière progressive et proportionnée dans ce remplacement, en fonction de la composition des parcs existants et de manière à assurer une progression équilibrée dans la conversion au LED entre toutes les communes de Wallonie. Après dix ans, on estime que 30.000 tonnes d'émissions de CO2 pourront être évitées grâce aux LED. Ces économies traduisent parfaitement la philosophie de notre commune en matière d'environnement et vont nous aider à respecter nos engagements affirmés dans le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).

EN CONCLUSION : on profite du soleil pour faire sécher le linge dehors et si on doit remplacer son sèche-linge, on regarde à ses performances énergétiques !

Un petit comparateur est disponible auprès du Service Énergie pour vous aider à faire le bon choix !

POLITIQUE

Retour sur quelques décisions du Conseil Communal du 17 mars 2021

Climat/Energie

- | PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat) : validation du plan ;
- | Opération « Communes énerg'éthiques » : approbation du rapport final pour l'année 2020.

Social

- | Service social collectif – Exercice 2022-2025 : adhésion à l'assurance hospitalisation du SPF Pension
- | Plan de Cohésion sociale 2020-2025 : Approbation de la modification du Plan et du rapport d'activité et financier.

Finances

- | Mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : approbation.

Service Voirie

- | Acquisition d'un véhicule de type fourgon tolé : approbation des conditions du marché.

Culture

- | CCBW (Centre culturel du Brabant wallon) : approbation du Contrat programme 2022-2026.

Jeunesse

- | Travaux de construction d'un skate park à Mellery : approbation des conditions du marché.

Ecoles communales

- | Travaux de rénovation des sanitaires du rez-de-chaussée de l'école communale de Marbais : approbation des conditions du marché.

Culte

- | Travaux de réalisation d'un mur de soutènement à l'église de Marbais : approbation des conditions du marché.

Voirie

- | Travaux d'aménagement du chemin agricole n°3 en vue de créer un cheminement cyclable entre la rue du Petite Marmeau (N275) et la rue de Rigenée : approbation des conditions du marché.

Intercommunale

- | BRUTELE : convention de cession des parts communales à Enodia.

Plus d'infos : villers-la-ville.be/comptereendu

JEUNESSE

Un Skatepark à Villers-la-Ville !

IMPLANTÉ À L'ARRIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES DE MELLERY, LE PROJET D'UN SKATEPARK ÉTAIT EN GESTATION DEPUIS DE LONGS MOIS ET IL SE CONCRÉTISE PEU À PEU.

Soutenu et porté par Anne-Michèle Pierard, 1^{ère} Echevine en charge des Sports, celui-ci était un réel souhait de la majorité en place. Répondant à une demande toujours plus forte des jeunes villersois, l'aire de planches à roulettes aura une superficie de 375m² et sera réalisée en béton lissé. Après concertation avec des jeunes skateurs confirmés, le skatepark sera composé d'un Manual Pad, le Quarter/Chinabanks, le Curb, la Pyramide, la Wave et le Slappy's. Il pourra toujours évoluer au fil du temps.

La dépense s'élèvera à 75.000€ TVAC. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Province du Brabant wallon. Le début du chantier est espéré pour cet été.



GRUPE D'ACTION LOCALE

LES TRÉSORS DU PAYS DES 4 BRAS



CE PRINTEMPS, BZZZ, LA PETITE MOUCHE DU PAYS DES 4 BRAS VOUS REVIENT AVEC DE NOUVELLES ACTIVITÉS 100% LUDIQUES ET 100% GRATUITES À FAIRE EN FAMILLE OU ENTRE AMIS.

Au programme : découvertes, aventures et chasses au trésor au grand air pour petits et grands ! Après Mellet, Houtain-le-Val et Marbais, BZZZ vous emmène à la découverte des villages de Sart-Dames-Avelines et de Villers-Perwin.

Des chasses au trésor aux quatre coins du Pays des 4 Bras

Depuis le premier confinement, le Relais du visiteur, en partenariat avec le GAL Pays des 4 Bras et les communes des Bons-Villers, Villers-la-Ville et Genappe, propose aux familles de suivre Bzzz, la petite mouche, en balade. En effet, les villages du Pays des 4 Bras regorgent de trésors et de secrets. Seule Bzzz connaît l'emplacement de chacun de ces trésors... Avec son aide, tu parviendras peut-être à tous les retrouver !

Tu veux toi aussi devenir un collectionneur de trésors ?

Avant de trouver le trésor caché, il te faudra parcourir entre 3 et 5 km, muni d'un petit carnet rempli d'énigmes et de devinettes à résoudre. Si tu es bon observateur et que tu les résous toutes, tu accéderas au trésor à la fin de la promenade !

Chaque boîte contient un petit trésor (une babiole, un joli caillou, un vieux bouton...) que tu peux prendre à condition d'en déposer un autre à la place, pour récompenser le joueur suivant. De plus, tu pourras écrire à BZZZ et découvrir le secret des habitants du village.

Viens chercher tes carnets gratuitement au Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville, au Relais du visiteur ou chez les commerçants locaux !

Pour tout savoir à propos de cette nouvelle activité, nous vous invitons à prendre contact avec le Relais du visiteur ou au Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville.

Infos :

Relais du visiteur

067/77 23 43

info@relaisduvisiteur.be

www.relaisduvisiteur.be

Rue de Bruxelles 38

1470 Genappe

Syndicat d'Initiative – Villers-la-Ville

071/ 87 98 98

sivillerslaville@skynet.be

Rue de l'Abbaye 53

1495 Villers-la-Ville

Les Aventures de Jaco à Mellery

DANS LE CADRE APAISANT ET MAJESTUEUX DE LA FERME DU COLOMBIER, PROPOSEZ À VOS ENFANTS DE PRENDRE LE TEMPS DE (RE) DÉCOUVRIR DES PETITS PLAISIRS SIMPLES LORS DE NOS STAGES : ACTIVITÉS DE LA FERME, SOIN DES ANIMAUX, ENTRETIEN DU POTAGER, CUISINE NATURE, JEUX AU GRAND AIR, ETC.

Pour qui ? Enfants de 3 ans à 12 ans répartis en groupes d'âges.

Horaires ? De 9h à 16h avec possibilité de garderie à partir de 8h jusque 17h30 .

Dates ?

Juillet : jeudi 1^{er} et vendredi 2 juillet (mini stage), du 5 au 9 juillet, du 12 au 16 juillet, du 19 au 23 juillet (4 jours).

Août : du 16 au 20 août et du 23 au 27 août.

Prix ? 120 € par enfant, 85 € pour le deuxième enfant. 100€ pour la semaine de 4 jours. Collations « artisanales et bios » et garderie incluses. Attestation ONE.

Où ? Lieu du rendez-vous : maison des jeunes de Mellery, rue de Thébaïs, 57H

Infos et inscriptions : www.jaco-stages.be , mathieu@jaco-stages.be. Tél : 0494/05.15.04



Les arnaques par téléphone ou mail ..., ça continue encore et encore.

ON NE VOUS LE DIRA JAMAIS ASSEZ, RESTEZ TOUJOURS ATTENTIF À CE QUE VOUS RECEVEZ COMME APPEL TÉLÉPHONIQUE OU MAIL. SI C'EST TROP BEAU OU LES GAINS IMPRÉVUS, ET INESPÉRÉS, SOIENT-DISANT PROMIS SONT IMPORTANTS, ALORS C'EST PROBABLEMENT FAUX. UNE VÉRIFICATION VAUT MIEUX QU'UN DÉPÔT DE PLAINTE, ET SURTOUT UNE PERTE D'ARGENT. CES ARNAQUES PEUVENT PRENDRE DIVERSES FORMES.

Par téléphone, la victime est contactée et l'escroc lui signifie faire partie de l'un ou l'autre organisme tant privé que public (Commission européenne ; Ministère de la Santé ; Société Microsoft ; etc.). On lui indique qu'elle peut prétendre à des remboursements ou à des gains, ou à un déblocage de son ordinateur mais que pour cela, elle doit faire des manipulations avec son Digipass.

Par mail, on peut notamment retrouver une autre méthode d'escroquerie qui se passe via les sites de revente. La victime place une annonce sur un site de revente en ligne (2^{ème} main, etc). L'escroc la contacte prétendant par email qu'il/elle est intéressé(e) pour acheter l'objet mais qu'il/elle préfère que l'envoi soit expédié via une société de transport.

La victime renvoie un document en donnant plusieurs informations sensibles à l'escroc (compte bancaire, numéro de téléphone). L'escroc appelle la victime en se présentant comme un employé de la société en question (Mondial relay ; etc.) et sollicite un nombre de manipulations du Digipass pour confirmer l'envoi de l'article.

Pour ces premières formes d'arnaques, elles ont toutes un point commun : la fraude au Digipass. A chaque fois, au final, il est demandé à la victime de faire des manipulations avec son appareil.

Quelques conseils pratiques :

- | En cas d'appel, ne donnez jamais de renseignements d'ordre personnel. Votre banque ou un autre organisme officiel ne vous demandera jamais des données personnelles et encore moins de manipuler à distance votre Digipass.
- | Ne donnez jamais le code secret de votre carte bancaire.
- | Ne donnez jamais suite à une demande d'utilisation de votre Digipass en communiquant le numéro de votre signature électronique.



- | Ne donnez jamais suite aux demandes d'utilisation de sociétés de transfert de fonds comme Western Union, Ria Money Transfert, Money Trans, Money Gram,... lors d'un contact téléphonique avec une personne inconnue. Ces sociétés ne sont à utiliser que si vous connaissez personnellement le destinataire.
- | Ne vous fiez pas au numéro de téléphone qui s'affiche sur votre récepteur. Ce numéro a pu être aisément acheté sur internet.
- | Contactez votre banque et/ou Cardstop au **070/344.344** si vous avez transmis des informations bancaires, si de l'argent disparaît de votre compte bancaire ou si vous avez transféré de l'argent à un fraudeur. De cette façon, les éventuelles transactions frauduleuses peuvent être bloquées.

D'autres formes d'escroqueries existent par mail. Notamment celles en rapport avec le service de paiement en ligne PayPal qui est la cible de pirates. De nombreuses personnes reçoivent des (faux) mails mentionnant le nom PayPal, cliquent sur le lien et communiquent leurs données personnelles aux arnaqueurs.

Ou encore les tentatives d'extorsion avec des images à caractère sexuel. Mais souvent les escrocs bluffent : ils n'ont pas d'images de vous ! Dans le cas de l'arnaque par sextorsion, la victime reçoit un mail d'un inconnu qui tente de l'effrayer en affirmant qu'il possède des images sexuellement explicites d'elle. D'autres tentatives d'arnaques existent également liées à la crise sanitaire du Covid-19, où de fausses convocations pour la vaccination sont envoyées. L'objectif est une fois de plus de soutirer de l'argent ou des données personnelles (bancaires ou mot de passe) à la victime.

Et bien d'autres formes existent encore ...

Que faire :

- | Ne cédez pas aux demandes d'argent ;
- | Ne répondez pas à l'e-mail ;
- | Pour Paypal : soyez attentifs aux détails, notamment l'adresse de l'expéditeur. Si cette adresse ne contient pas la mention "@paypal.be" ou "@e.paypal.be", il s'agit très certainement d'un mail frauduleux. En cas de doute, connectez-vous à votre compte Paypal et vérifiez les transactions ;
- | En cas de mail suspect, vérifiez l'adresse dans un moteur de recherche. Des forums spécialisés dans la prévention des arnaques mettent en évidence les adresses qui ont déjà servi à abuser d'autres vendeurs.

Que ce soit par téléphone ou par mail, tout type de message ou contact de ce genre doit attirer votre attention. Il faut éviter de céder trop rapidement à des propositions trop alléchantes ou à des rentrées d'argent imprévues.

N'hésitez pas à consulter le site www.safeonweb.be pour plus d'informations.

Si vous avez été victime d'une des situations décrites ci-dessus, contactez nos services pour un dépôt de plainte, via notre système de prise de rendez-vous en ligne (<https://www.police.be/.../declaration/prendre-un-rendez-vous>), ou par téléphone au **010/65.38.00** ou encore via le **101**.

SANTÉ



Les Tamaris asbl
Aide psycho-juridique

LORS DE LA COMMISSION SANTÉ & BIEN-ÊTRE DU 24 MARS DERNIER, MADAME DELPHINE HAULOTTE, ECHEVINE EN CHARGE DE LA SANTÉ A SOUHAITÉ PRÉSENTER L'ASBL « LES TAMARIS » AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE NOTRE COMMUNE.

L'objectif de celle-ci est d'apporter une aide psycho-juridique aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Elle a été créée en décembre 2008 par des avocates-médiatrices familiales du Barreau de Nivelles. En collaboration avec des psychologues, elles réunissent leurs compétences et leurs expériences afin de proposer divers services relatifs à la violence conjugale au sein d'une même organisation. Cette spécificité psycho-juridique est unique dans le monde associatif du Brabant wallon.

En 2010, une vingtaine d'avocats spécialisés en Droit familial ont été formés par l'ASBL ainsi que plusieurs magistrats.

Des permanences sont ouvertes pour tous les citoyens dans différentes communes. Il est possible de recevoir des conseils juridiques donnés par des avocats formés et spécialisés, d'introduire une procédure juridique par un avocat formé et spécialisé, de bénéficier d'un accompagnement psychologique et d'une proposition de thérapie par des psychologues et psychothérapeutes spécialisés.

L'ASBL est membre de la Plateforme Violence Conjugale de la Province du Brabant wallon et de la Commission maltraitance. De ce fait, des relais peuvent se faire vers une maison d'accueil, un(e) avocat(e), un planning familial, un service d'assistance aux victimes d'une Zone de police, etc.

Les violences conjugales et intrafamiliales peuvent prendre différentes formes : physiques, psychologiques, verbales, sexuelles ou économiques et atteindre divers degrés de gravité.

L'avantage est donc énorme pour les victimes puisqu'elles ne doivent plus se déplacer d'un endroit à l'autre pour obtenir une aide ou un accompagnement.

La victime est reçue préalablement par une psychologue et ensuite, si elle le désire, par une avocate pour obtenir l'aide juridique. En cas d'urgence, l'avocate renvoie vers d'autres services, contacte le parquet, le bureau d'Aide juridique, le service d'Aide à la jeunesse, ...

Pour information, un numéro unique est maintenant disponible pour joindre l'ASBL – **0460/24.50.71** –
site internet : www.lestamaris.be

Vous retrouverez une liste complète des psychologues et psychothérapeutes de l'entité de Villers-la-Ville sur l'annuaire de notre site internet via <https://www.villers-la-ville.be/annuaire>

ASSOCIATIONS

SAINT VINCENT DE PAUL est toujours à vos côtés

LA COVID NOUS PRÉOCCUPE TOUS LES JOURS ET FAIT DE LOURDS DÉGATS AU NIVEAU HUMAIN. NOUS PENSONS AUX FAMILLES MEURTRIES QUI ONT DES PARENTS EN QUARANTAINE, HOSPITALISÉS, OU PLUS PÉNIBLE ENCORE QUI LES ONT QUITTÉES.



Mais cette crise sanitaire a également de lourdes conséquences économiques.

En effet, une partie de la population est touchée par le fléchissement de l'économie qui entraîne chômage, perte de revenus ou carrément perte d'emploi. Certaines situations financières se dégradent suite à ces problèmes quotidiens. Avec la collaboration de l'antenne de Saint Vincent de Paul de Genappe et après validation par le CPAS, nous pouvons aider ces familles en préparant des colis alimentaires. Ceux-ci sont disponibles à Genappe ou peuvent être déposés à domicile par l'un ou l'autre de nos membres.

Dans certains cas, les soins nécessaires sont reportés à des dates ultérieures parce qu'on a peur de la contagion, parce que les transports coûtent gros, parce que les moyens sont réservés à l'alimentation de base, au chauffage ou autre nécessité de premier plan. Afin de ne pas aggraver la situation, nous pouvons véhiculer chez le médecin, vers l'hôpital ou le kiné, toute personne qui en fait la demande et ce à un coût minime. Si besoin, nous attendrons la fin de la consultation ou accompagnerons les plus faibles jusqu'au lieu du rendez-vous. Et ce dans le respect le plus absolu des règles sanitaires déterminées par notre gouvernement.



ECOUTEZ, REGARDEZ AUTOUR DE VOUS pour repérer les personnes en difficulté, familles mono- parentales, isolé(e)s, personnes âgées... et **ALERTEZ NOUS !** Un suivi sera assuré en toute discrétion par l'équipe de Saint Vincent selon la volonté des personnes concernées.

C'est notre engagement pour ces prochains mois qui seront décisifs dans la lutte contre ce virus.

Informations : Philippe Mahaux - Président de Saint Vincent de Paul, section de Villers-la-Ville
0489/75.06.73

SPORT

Connaissez-vous notre Tennis Club ?

SUR LES HAUTEURS DE VILLERS-LA-VILLE, TOUT À CÔTÉ DU TERRAIN DE FOOT, DEUX TRÈS BEAUX TERRAINS EN BRIQUE PILÉE VOUS PERMETTENT DE TAQUINER LA PETITE BALLE SUR UN MERVEILLEUX SITE SURPLOMBANT LE VILLAGE ... LE TOUT DANS UNE AMBIANCE FAMILIALE ET DÉCONTRACTÉE.



Le tennis, un sport qui garantit les distanciations physiques ... et permet d'avoir beaucoup de plaisir en jouant ensemble

Renseignements et inscriptions : www.tcvillers.be ou Marc Balon, président (e-mail : tcvillers@hotmail.com - téléphone : **0495/55.72.13**)

COMMERÇANTS & INDÉPENDANTS

Pour être vu, pensez aux écrans !

PLACÉS À L'ADMINISTRATION COMMUNALE, AU CPAS ET AU COMPLEXE SPORTIF, LES 3 ÉCRANS PROMOTIONNELS N'ATTENDENT QUE VOTRE SUPPORT DE PUBLICITÉ !



Installés début mars dans le cadre du plan de relance des Commerces & de l'Horeca, ils représentent une plus-value non-négligeable pour votre communication et votre visibilité.

Vous êtes commerçants, indépendants et/ou restaurateurs, vous habitez l'entité et vous voulez bénéficier de cette aide ? Envoyez votre support visuel sous format JPEG à l'Administration communale via l'adresse mail jerome.borremans@villers-la-ville.be.

Pour que l'on vous voit sur les écrans, ne tardez plus.

EMPLOI



Agence Locale
pour l'Emploi

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) DISPOSE DE TRAVAILLEURS POUR VOUS AIDER. VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE JARDIN OU POUR DES PETITS BRICOLAGES ? PERSONNES ÂGÉES ? FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ? GARDE D'ENFANTS OU D'ANIMAUX ?



L'ALE propose également des cours d'informatique. A distance via « vidéo live » ou en cours particulier, n'hésitez pas à aller consulter le planning sur le site web.

Vous avez envie de partager vos compétences dans ces différents domaines ? Venez rejoindre notre équipe de travailleurs !

Conditions : percevoir des allocations de chômage depuis 1 an (6 mois si plus de 45 ans) ou un revenu d'intégration du CPAS.

Renseignements :
Mme A-M. Pierard, Echevine en charge de l'emploi et de la formation – **0475/85.64.06**
Mme Nathalie Deduffeler, Responsable – **0473/25.96.69** - www.alevlv.be

ENSEIGNEMENT



Nos écoles communales

ALORS QUE L'ANNÉE SCOLAIRE SE TERMINE À GRANDS PAS, IL EST TEMPS DE PENSER À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE.

Vous recherchez une chouette école à l'ambiance familiale ? N'hésitez pas à prendre contact avec nos différents établissements scolaires, les inscriptions sont ouvertes.

École communale de Marbisoux

Section maternelle

Rue des Chats, 14 - 1495 Marbisoux

| Cours de néerlandais dès la 2^{ème} maternelle.

| Garderie de 7h à 18h.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous jusqu'au 2 juillet 2021 et reprendront le 16 août 2021.

Tel : **071/87.82.12 - 071/87.95.95**

Site internet : <https://ecolemarbisoux.villers-la-ville.be>

f : Ecole Communale de Marbisoux

Association de parents : Les petites frimousses



École communale de Marbais

Sections maternelle et primaire

Rue du Berceau, 18 - 1495 Marbais

| Cours de néerlandais dès la 3^{ème} maternelle.

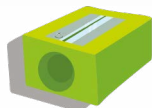
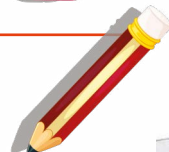
| Garderie et étude de 7h à 18h.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous jusqu'au 3 juillet 2021 et reprendront le 17 août 2021.

Tel : **071/87.95.95**

Site internet : <https://ecolemarbais.villers-la-ville.be>

f : Ecole Communale de Marbais



École communale de Tilly

Sections maternelle et primaire

Rue du Culot, 4 - 1495 Tilly

| Cours de néerlandais dès la 2^{ème} maternelle.

| Garderie et étude de 7h à 18h.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous via mail ou appel téléphonique.

Tel : **071/87.65.45**

Mail : ecoletilly@villers-la-ville.be

Site internet : <https://ecoletilly.villers-la-ville.be>

f : Ecole Communale de Tilly

Association de parents : Tillyx (tillyx@hotmail.be)



École communale de Villers-la-Ville

Sections maternelle et primaire

Rue Jules Tarlier, 34 - 1495 Villers-la-Ville

| Cours de néerlandais dès la 2^{ème} maternelle.

| Garderie et étude de 7h à 18h30.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous via mail ou appel téléphonique.

Tel : **071/87.50.44**

Mail : ecolelv@villers-la-ville.be

Site internet : <https://ecolevillers.villers-la-ville.be>

f : Ecole communale de Villers-la-Ville

